**Déclaration des Administrateurs CGT CNAM**

**Conseil de la CNAM du 05 mars 2020**

Ce conseil se tient au cœur d’une conjugaison de tensions, les unes provoquées par l’irresponsabilité gouvernementale, nous parlerons bien sûr du fiasco de la loi retraite avec le recours insensé au 49.3 pour contraindre le peuple, le parlement, les institutions au silence. Les autres liées à l’épidémie de Covid-19 avec le risque de pandémie grippale, où il ne faut ni céder à la panique ni prendre la situation à la légère. *« La situation est inquiétante car il s'agit d'une nouvelle maladie, mais il y a une différence entre une inquiétude qui entraîne une vigilance, et une panique qui ne sert à rien »*.

Aussi, portés par ce devoir de vigilance, nous allons une fois encore, éloignés de toute récupération malsaine, reformuler l’impérieux devoir de la nation toute entière de reprendre le débat sur le droit effectif aux soins et à la santé dans notre pays. Nous le savons tous, notre système de santé, hier fierté nationale, est aujourd’hui à genoux miné par trois décennies de néo-libéralisme qui ont conduit à l’abandon de l’hôpital public et depuis trois années à sa déstructuration systématique.

Les personnels hospitaliers, plus largement la communauté du soin, du sociale et de la santé sont rassemblés pour exiger de pouvoir bien faire leur travail. Cette conciliation de l’éthique professionnelle et des valeurs de l’engagement au service des autres, ce devoir sacré du prendre soin car quand la civilisation n’est pas soin, elle n’est rien.

 Aussi, face à la menace de pandémie, le temps est venu non plus de s’interroger sur le qu’avons-nous fait pour en arriver là ? Mais, dans une accélération des transformations nécessaires, agir maintenant, en écoutant enfin ce qui est porté par les professionnels et les populations. Ce qui, de fait, nous réinterrogera sur notre rôle et place de conseillers dans cette maison, notre implication concrète à cette révolution de la santé qui réconcilie démocratie, sociale et écologie. Et, ce Mercredi 11 mars, le CESE va voter une résolution qui fera date traversée par ces enjeux : « l’hôpital au service du droit à la santé partout et pour toutes et tous ». Une résolution qui va appeler solennellement aux dialogues entre toutes et tous, pour l’action.

L’autre foyer infectieux de tensions non maitrisé, vous l’avez compris reste Le projet de loi instituant un système universel de retraite.

Nous allons concentrer notre propos ce jour sur l’avenir des CARSAT, des services de prévention des risques professionnels donc de la branche AT/MP. En parler à la CNAM, de cette possible disparition d’un des derniers espaces de vie démocratique, de dialogue social dans les territoires que sont les CARSAT, c’est solennellement dire ASSEZ. L’institution sécurité sociale, ses équipes méritent une autre considération que ce mépris de l’effacement des cultures et des valeurs, pour servir les visions intégrales et du toujours plus avec moins. L’annonce déconcertante de la possible disparition de l’EN3S venant confirmer ce simplisme d’esprit que tout doit se fondre dans le tout identique, sous une seule autorité.

Aussi, cette nouvelle étape de l'étatisation incarnée dans la loi retraite favorise les droits du seul Etat au détriment des populations, des individus, du monde du travail et des institutions garantes des équilibres de notre République sociale.

En cela, cette loi vide le dialogue social de son sens, de sa finalité et la démocratie de son contenu.

Cette loi est à rebours de l'histoire.

Le sens du mouvement des peuples est porté par un désir d'engagement, de participation à la vie de la cité et de l’entreprise face aux défis sociaux et environnementaux, du travail.

Aussi, l'autoritarisme étatique, sans les forces de rappel, qui rassemblent des syndicats de salariés et d'employeurs, les organisations, les associations, la mutualité est une menace pour la fraternité, la liberté et l’égalité.

C'est la mère des batailles qui se joue, celle de la démocratie incarnée par et dans la sécurité sociale. Aussi, nous devons mettre sous protection les deux victimes collatérales de cette étatisation de la branche retraite que sont : le service social et les services de prévention des risques professionnels dont les équipes œuvrent au sein des CARSAT.

Oui, cette loi vient remettre en cause la dynamique de dialogue sur les enjeux du travail, de la santé, de la sécurité sociale. Mais les CARSAT ont la vocation et la mission de tenir fermement les fils qui relient santé au travail, santé publique et environnementale. Aussi le mot fin n’est pas écrit. L’avenir est à une réévaluation du travail, facteur de production éminemment renouvelable pour ne pas dire inépuisable et facteur de socialisation indispensable à toute conception du développement durable.

Dans ce cadre, la sécurité sociale, ses CARSAT sont destinées à redéployer toutes leurs potentialités, et nous allons continuer à lutter pour que notre maison commune de mise en sécurité sociale recouvre sa fonction fédératrice et intégratrice au service du monde du travail, des populations…

Montreuil, le 05 mars 2020